« Bonne nouvelle pour la nature »

Concevoir l'activité économique dans ses impacts sur l'environnement et mettre en place une politique qualité sont les principes du « management environnemental ». C'est l'engagement pris par l'entreprise SATAS, spécialisée en solutions courrier...

Interview de Sandra Gourdin
Responsable Communication SATAS

et Julien Bousquet
Responsable Certification Qualité SATAS

Agir Mag : Quelle est cette « bonne nouvelle pour la nature » visible dans vos documentations ?

Sandra Gourdin : C'est la traduction de notre politique interne en faveur de l'environnement. Nous avons créé un pictogramme pour montrer notre engagement à ce niveau, en lien avec un slogan : « un courrier mis au propre, ça fait toujours plaisir ». La signification est claire : respectons l'environnement !

Julien Bousquet : Le lancement du projet de certification ISO 14001 (lire

« Vous pouvez contribuer à sauver la planète... »

Voici l'exemple d'un message de sensibilisation au sein de l'entreprise SATAS : 16 ramettes de papier consommées, soit 8000 feuilles, équivalent à la disparition d'1 arbre. Pour les 5121 ramettes utilisées en interne pour l'année 2005, soit 2560500 feuilles, 320 arbres ont été abattus. Ainsi, si chacun des salariés du groupe faisait 2 photocopies de moins par jour, 1 arbre serait sauvé tous les 9 jours ! ■

encadré) en 2004 correspond à cette volonté. Et c'est la mission primordiale du Service Qualité Environnement : diminuons en permanence nos impacts sur l'environnement. Nous avons obtenu cette certification en juin 2005 et mis en œuvre un programme de protection de l'environnement.

A.M. : Pouvez-vous nous présenter ce programme ?

J.B. : Les objectifs de la « Démarche Environnementale » visent une gestion efficace de la consommation énergétique (eau et électricité) et de la consommation « papier » (9000 ramettes utilisées en 2004, 5000 en 2005). À ce sujet, nous avons décentralisé la gestion du budget « papier » aux Services Généraux. Par ailleurs, nous avons généralisé l'utilisation de papier recyclé pour toutes les documentations ; mis en place un système de recyclage des cartouches (imprimantes et fax) et de collecte des piles. Nous travaillons également sur l'éco-conception des machines et des conditionnements utilisés. Enfin, pour le traitement des déchets industriels banals (DIB), tels que le carton ou le papier, et des déchets industriels spéciaux (DIS), comme les éléments informatiques, les téléphones, les aérosols, nous fonctionnons avec Veolia Environnement.

S.G. : Concernant le recyclage des cartouches jet d'encre et des piles, nous avons établi en Mai 2006 un partenariat avec Conibi (lire encadré). Ce programme spécifique prévoit notamment « l'ecobox ». C'est-à-dire un container entièrement dédié au recyclage des cartouches. L'ecobox est mise gratuitement à la disposition des clients. C'est donc également le moyen de les sensibiliser en leur offrant la possibilité de s'engager avec nous. Pour cela, ils peuvent s'appuyer sur un interlocuteur unique, une traçabilité totale et un traitement de proximité.

A.M. : Comment impliquez-vous les salariés à cette démarche ?

J.B. : Nous avons sensibilisé les salariés sous plusieurs formes : des alertes e-mail, des informations ciblées, (par exemple se responsabiliser pour imprimer uniquement ce dont on a vraiment besoin), ou bien encore des actions pédagogiques telles que favoriser le recto-verso ou photocopier 2 pages à la fois en réduisant le format à 65 %...

S.G. : Nous avons créé quatre stickers « Ayez le réflexe ECOGESTE » : éteignez la lumière en partant ; ne laissez pas couler l'eau inutilement, imprimez en recto-verso, ne laissez pas les appareils électriques en veille. Ces stickers ont été apposés dans chaque service et salles du siège comme des agences. Nous avons également élaboré des affiches reprenant « des gestes simples pour l'environnement ».

A.M. : De quelle manière communiquez-vous auprès de vos clients ?

S.G. : A travers la rubrique « nos engagement » sur notre site internet ; le sigle « SATAS vert » qui indique les produits ou consommables incluant la notion de sauvegarde de l'environnement et du développement durable ; le choix d'un imprimeur « Imprim'vert » et la mise en place de notre nouvelle charte en 2006 qui soulignera notre engagement sur l'ensemble des documentations externes. Je précise que l'impact marketing et commercial est surtout mesurable sur les appels d'offres qui comportent systématiquement aujourd'hui un « volet environnement ».

A.M. : Quelles autres évolutions pour l'année 2007 ?

J.B : Nous allons mettre à la disposition des commerciaux des véhicules moins polluants en termes d'émission de CO2, renforcer le développement de l'ecobox, et assurer le recyclage des produits retirés de chez nos clients qui ne sont pas re-conditionnables. Par ailleurs, nous avons lancé fin 2006 la mise en œuvre du projet de certification société OHSAS Santé Sécurité au Travail... ■

Norme ISO 14001

La norme ISO 14001 prescrit les exigences relatives à un système de management environnemental en termes de politique et d'objectifs. Elle s'applique aux aspects environnementaux sur lesquels l'organisme a les moyens de maîtrise et les moyens d'avoir une influence. Les concepts principaux, applicables à tous les types et tailles d'organismes, portent sur la nécessité de l'engagement de la direction générale, l'engagement de se conformer à la législation et de mettre en œuvre les principes d'amélioration continue et de prévention de la pollution.

Infos : www.afaq.org ■

Le consortium Conibi

Crée en 2000, Conibi est spécialiste de la collecte, du tri, du transport, du traitement et du recyclage des déchets informatiques et bureautiques. Les fondateurs de Conibi sont : Canon, Epson, HP, Konica, Minolta, NRG, Océ, Ricoh, Toshiba, Xerox rejoints par Sharp, Lexmark, Kyocera et le groupe NEOPOST (Néopost Industrie, Néopost France et Satas). Les marques adhérentes ont décidé de prendre en charge le traitement de leurs consommables en fin de vie. De la collecte au traitement final, la gratuité pour le client utilisateur de ces marques est garantie. L'utilisation de l'ecobox est simple : une fois remplie de consommables usagés, il suffit de faire parvenir à Conibi la demande d'enlèvement.

Infos : www.conibi.fr ■